

QUE DEVIENNENT LES ANCIENNES PARCELLES DE VIGNE SUITE AUX ARRACHAGES AVEC PRIMES ?

Résultat d'une enquête menée en 2012

■ CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Face à l'effondrement de la consommation des vins de table et l'évolution des marchés à la consommation, deux mesures structurelles ont été décidées à la fin des années 70 pour adapter l'offre à la demande. La mesure d'arrachage avec Prime d'Abandon Définitif (PAD) destinée à diminuer le potentiel viticole et la restructuration primée du vignoble pour adapter qualitativement ce dernier. Ces mesures ont profondément marqué le paysage et l'économie régionale. Les conséquences sociales, économiques, ainsi qu'en termes de produits et de structures de production ont été majeures. L'arrachage aidé mis en œuvre pendant plus de 30 ans a réduit de plus du tiers le vignoble du Languedoc-Roussillon, qui demeure toutefois un des plus vastes au monde, avec environ 230 000 ha actuellement. D'une quasi monoculture viticole régionale, la PAD a contribué à diversifier l'agriculture régionale. Mais l'arrachage a aussi entraîné un mitage important du vignoble, l'extension de zones incultes et de nouveaux défis au plan de l'organisation des productions, ainsi qu'en matière d'appui technique et de recherche. Dans ce contexte, à l'initiative du service territorial de FranceAgriMer, en concertation avec sa direction nationale « Marchés, Etudes, Prospectives » et la DRAAF, des moyens ont été mobilisés pour affiner les connaissances et mieux caractériser, par des données objectives, le devenir des surfaces concernées par la dernière vague d'arrachage avec abandon définitif (2004/05 à 2010/11).

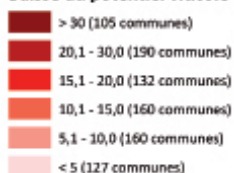
Quelles sont les différentes utilisations actuelles des parcelles anciennement en vigne et arrachées primées, au cours de la dernière décennie ?

La situation est-elle uniforme ou non au niveau régional ? Quelles sont les logiques territoriales ?

Quels facteurs peuvent être associés aux différences éventuellement observables entre territoires à dynamiques distinctes ?

Baisse du potentiel viticole par PAD

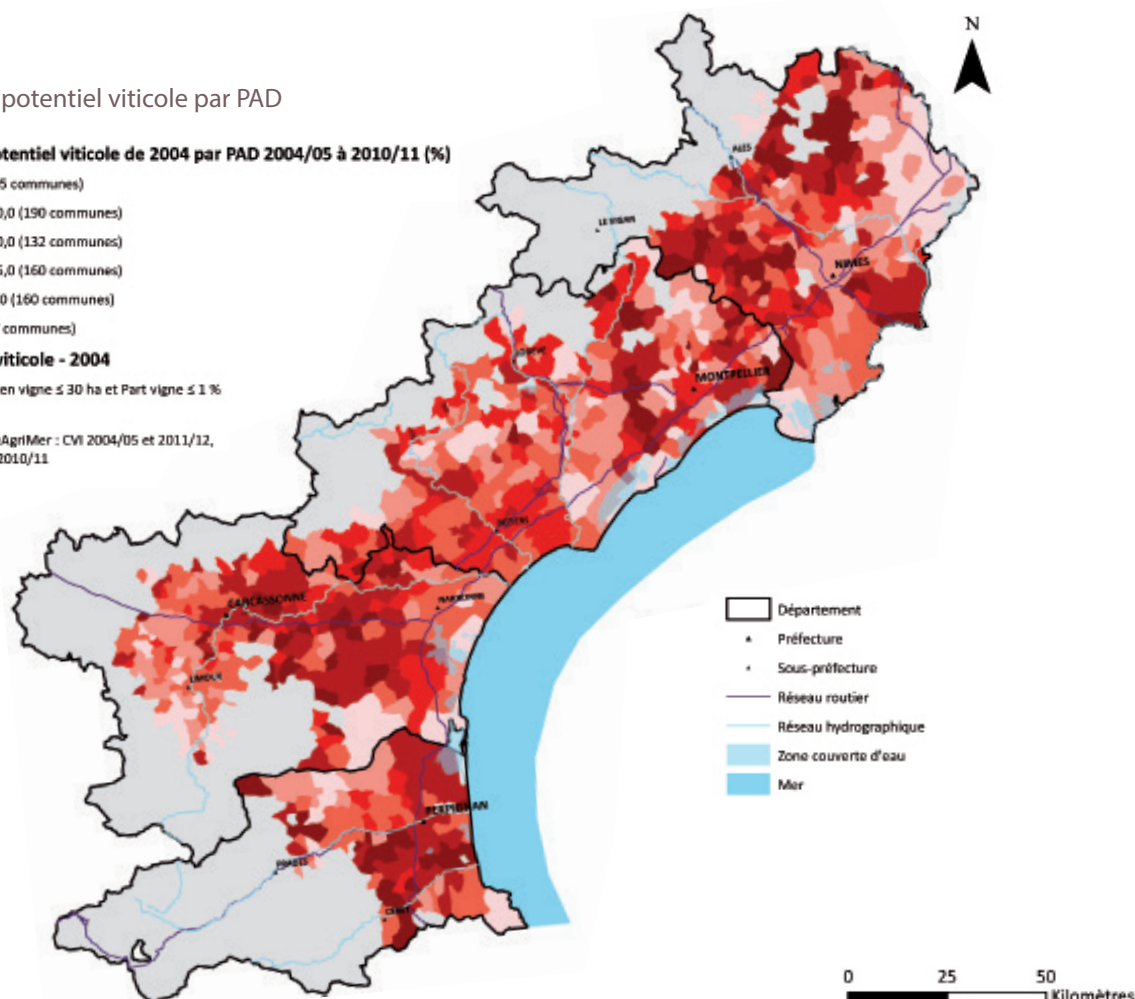
Baisse du potentiel viticole de 2004 par PAD 2004/05 à 2010/11 (%)



Peu ou pas viticole - 2004

Surface en vigne ≤ 30 ha et Part vigne ≤ 1 %

Données FranceAgriMer : CVI 2004/05 et 2011/12, PAD 2004/05 à 2010/11
Fonds IGN



MÉTHODOLOGIE

Pour les besoins de l'étude, deux typologies des communes viticoles du Languedoc-Roussillon ont été réalisées.

1 - La typologie des dynamiques viticoles seules

2 - La typologie des dynamiques viticoles dans leur contexte environnemental

La première consiste en une description globale de la viticulture régionale permettant d'identifier des territoires viticoles homogènes et de constituer l'échantillon. La seconde a permis d'interpréter les résultats sur l'échantillon de parcelles enquêtées.

L'échantillon représentatif des parcelles arrachées primées a ainsi été constitué sur la base des 47 000 parcelles culturales arrachées primées à l'abandon définitif (PAD) entre 2005 et 2011, dans le Languedoc-Roussillon viticole et référencées dans le Système d'Information Géographique de FranceAgriMer. Ces parcelles culturales correspondent à une superficie arrachée

primée PAD de 33 000 ha, la campagne 2010/11 marquant l'arrêt définitif du programme.

Eu égard aux objectifs et moyens affectés, un échantillon de 500 parcelles culturales parmi les 47 000 concernées a été enquêté, ce qui représente un taux de sondage de 1,1%. Pour autant, les choix méthodologiques retenus (analyse typologique) pour sélectionner l'échantillon garantissent sa représentativité des parcelles arrachées sur la période considérée et les quatre départements concernés.

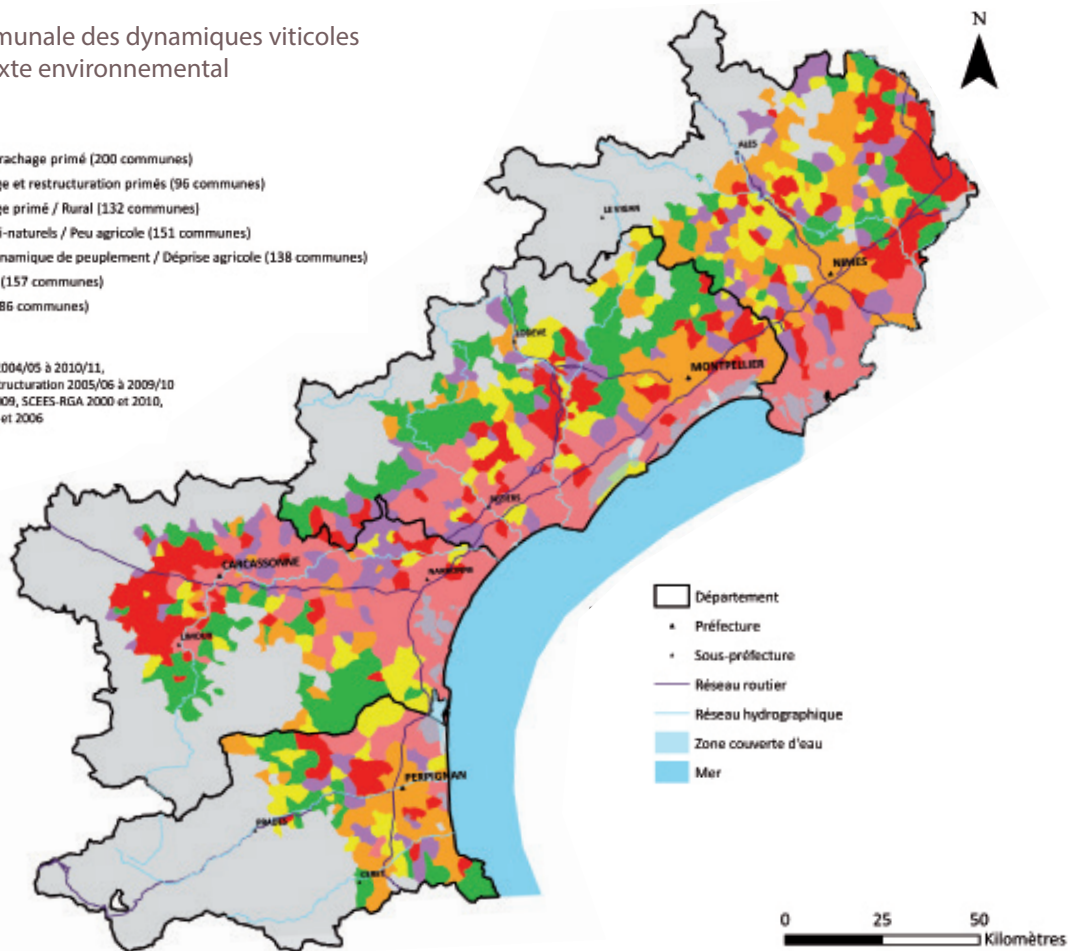
Sur chacun des 500 emplacements d'anciennes vignes visités, les techniciens de FranceAgriMer ont relevé par observations visuelles deux types d'informations : l'occupation du sol au moment de la visite et l'estimation du niveau de potentialité agronomique de la parcelle. Les enquêtes se sont déroulées entre les mois de juillet et octobre 2012.

Typologie communale des dynamiques viticoles dans leur contexte environnemental

Type de commune

- Viticole avec peu d'arrachage primé (200 communes)
- Viticole avec arrachage et restructuration primés (96 communes)
- Viticole avec arrachage primé / Rural (132 communes)
- Forêts et milieux semi-naturels / Peu agricole (151 communes)
- Peu peuplées avec dynamique de peuplement / Déprise agricole (138 communes)
- Urbain / Peu agricole (157 communes)
- Peu ou pas viticole (486 communes)

Données FranceAgriMer : CVI 2004/05 à 2010/11,
PAD 2005/06 à 2010/11 et Restructuration 2005/06 à 2009/10
Données INSEE-RGP 1999 et 2009, SCEES-RGA 2000 et 2010,
Occupation du sol SIG-LR 1999 et 2006
Fonds IGN



A l'échelle du territoire régional, les communes viticoles à faible arrachage primé sont principalement localisées dans les vignobles à dominante AOP suivants : Cabardès, Malepère, nord de la vallée de l'Hérault et partie gardoise des Côtes-du-Rhône. Les communes viticoles fortement bénéficiaires de mesures structurelles (arrachage définitif et restructuration du vignoble) sont plutôt localisées en plaine et sur le littoral, dans les vignobles à dominante IGP (Vins de Pays). Les communes impactées par l'arrachage primé et qui restent à dominante rurale, concernent l'ensemble du territoire régional et particulièrement la zone du Minervois. Les communes dominées par la forêt et les milieux semi-naturels sont surtout présentes dans l'arrière-pays, la zone du Pic-Saint-Loup étant bien représentative de ce groupe. Les communes très urbaines et peu agricoles dominent sans surprise dans les agglomérations de Perpignan, Nîmes et Montpellier. On peut noter que le profil des agglomérations de Béziers, Narbonne et Carcassonne est sensiblement différent car encore marqué par une dynamique viticole non négligeable.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Les occupations du sol post PAD

Part des Occupations du sol (en surface) sur l'échantillon



Département

Préfecture

Sous-préfecture

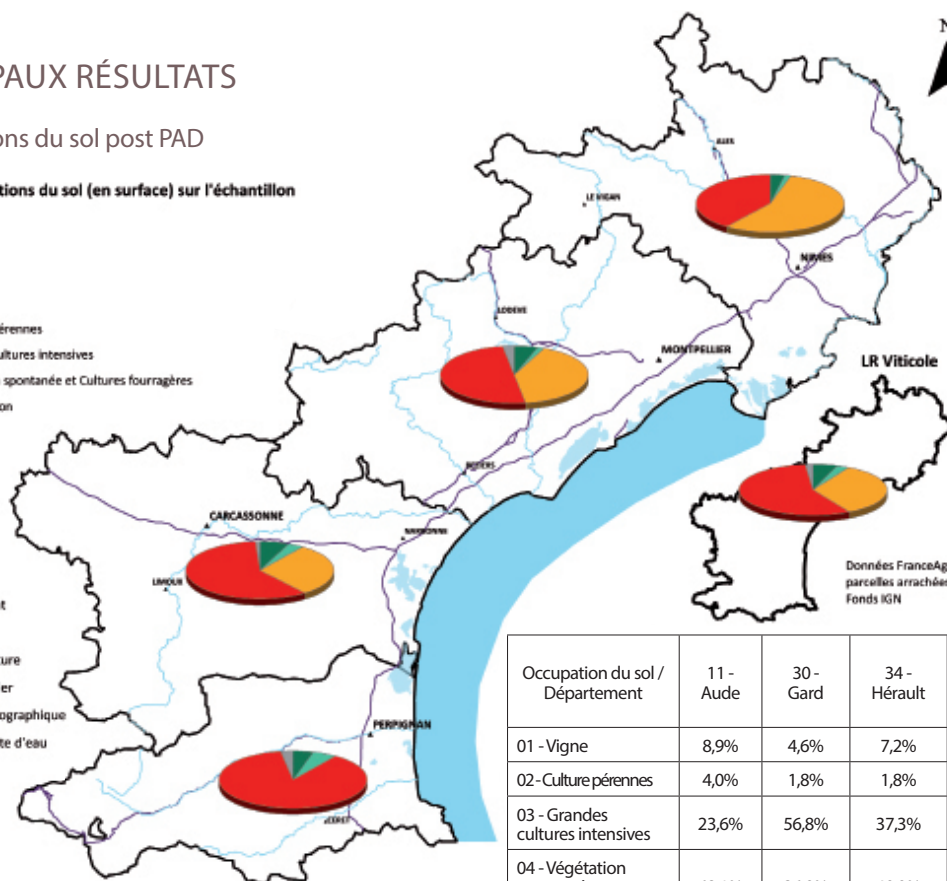
Réseau routier

Réseau hydrographique

Zone couverte d'eau

Mer

0 25 50 Kilomètres



Données FranceAgriMer-LR : Enquête 2012 sur le devenir de 500 parcelles arrachées primées PAD de 2005/06 à 2010/11
Fonds IGN

Occupation du sol / Département	11 - Aude	30 - Gard	34 - Hérault	66 - Pyrénées-Orientales	Languedoc-Roussillon (hors 48 - Lozère)
01 - Vigne	8,9%	4,6%	7,2%	6,3%	7,6%
02 - Culture pérennes	4,0%	1,8%	1,8%	6,5%	3,4%
03 - Grandes cultures intensives	23,6%	56,8%	37,3%	0,7%	27,9%
04 - Végétation spontanée et culture fourragères	62,1%	36,9%	49,9%	82,8%	58,6%
05 - Construction	1,4%	0,0%	3,8%	3,8%	2,5%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

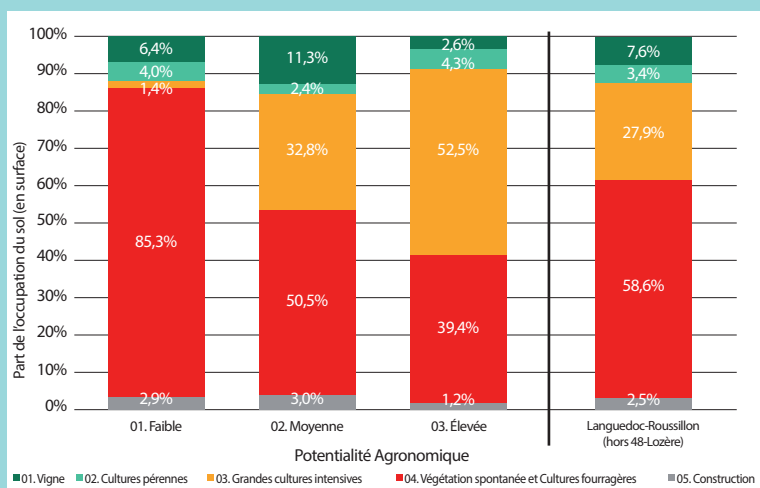
Sans surprise, nous observons que 58,6 % de la superficie de notre échantillon est occupée par de la végétation spontanée et cultures fourragères (dont 52% pour la végétation spontanée que l'on désigne généralement par le terme « friche »). En nombre de parcelles, la proportion est de 67,5 %, ce qui signifie que les parcelles en végétation spontanée et cultures fourragères sont de taille sensiblement inférieure à la taille moyenne observée dans l'échantillon.

A l'inverse, une part significative de la surface garde un usage agricole intense, sous forme de reconversion vers les grandes cultures (blé dur majoritairement) ou le maraîchage dans des proportions beaucoup plus limitées (2,7 % de la surface). Cet

usage agricole intense concerne 27,9 % de la superficie de notre échantillon mais seulement 17,6 % si on se réfère au nombre de parcelles. Cela signifie, à contrario, que la taille moyenne des parcelles reconverties dans un nouvel usage agricole « intensif » est nettement plus élevée que celle de la moyenne de l'ensemble de l'échantillon.

Les parcelles affectées aux cultures pérennes (oliviers, fruitiers, vignes) représentent 11 % de la surface enquêtée (11,8 % des parcelles), le retour en vigne étant dominant dans cet ensemble avec 7,6 % de la surface. Enfin, la part de la superficie des anciennes parcelles en vigne affectée à l'urbanisation ou aux infrastructures est de 2,5 % dans notre échantillon.

Lien entre le devenir des parcelles et les potentialités agronomiques du sol



Le croisement de l'utilisation du sol avec les potentialités agronomiques notées sur chaque parcelle permet de mettre clairement en évidence les relations suivantes :

- Dans les parcelles à potentialité agronomique élevée, les grandes cultures dominent avec 52,5 % de la surface contre 27,9 % sur la totalité de l'échantillon. La part en nouvelles vignes et autres cultures pérennes est par contre très réduite sur ces parcelles (6,9 % contre 11 % sur l'échantillon complet).
- A l'inverse et conformément aux attentes, la végétation spontanée et couverts fourragers sont largement dominants, avec 85,3 % de la surface, dans les parcelles à faible potentialité agronomique (contre 58,6 % sur l'échantillon complet).

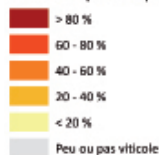
■ Dans le groupe des parcelles à potentialité agronomique moyenne, le maintien de productions agricoles concerne presque la moitié de la surface alors que ce taux est inférieur à 40 % sur la totalité de l'échantillon.

MISE EN ÉVIDENCE DE DYNAMIQUES TERRITORIALES DIVERSES À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

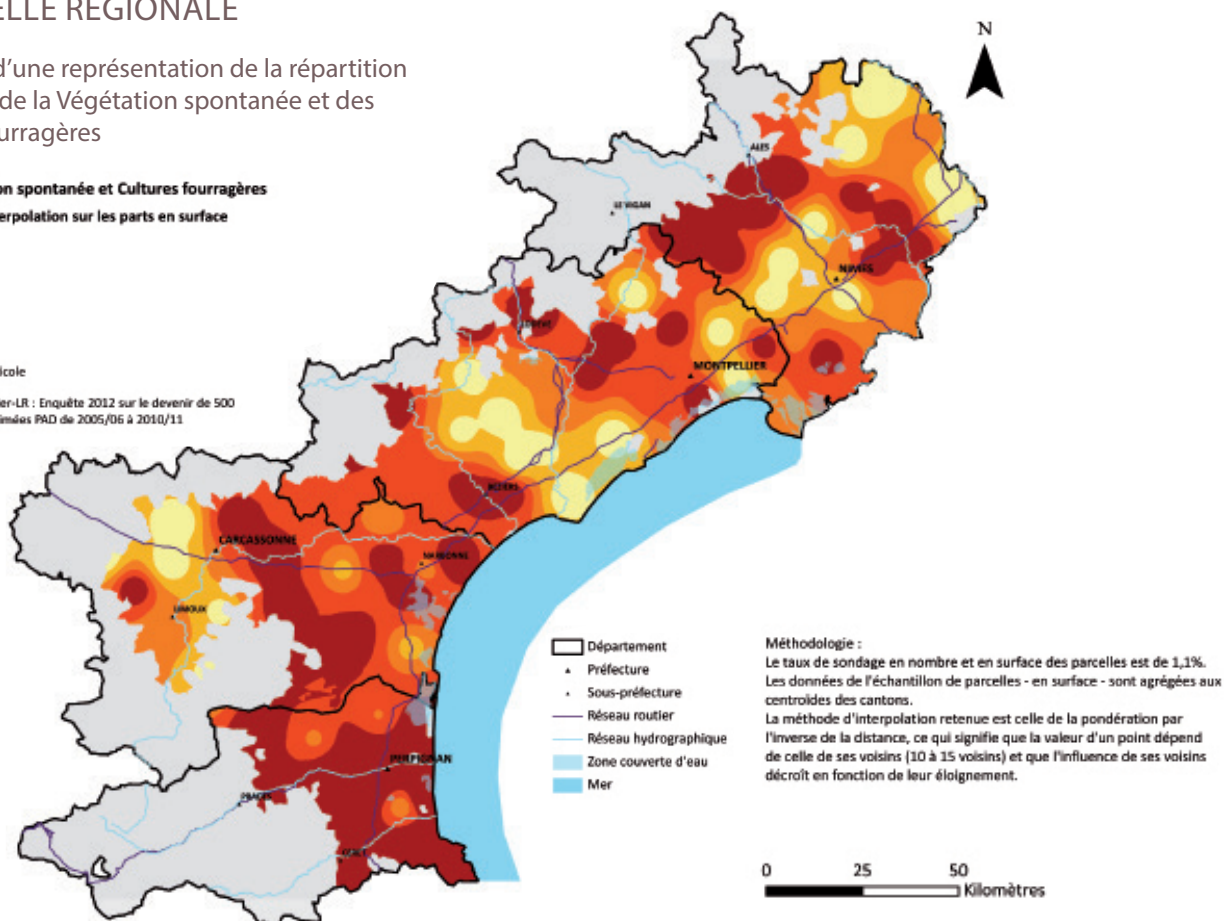
Approche d'une représentation de la répartition territoriale de la Végétation spontanée et des Cultures fourragères

Part de Végétation spontanée et Cultures fourragères

Estimation par Interpolation sur les parts en surface



Données FranceAgriMer-LR : Enquête 2012 sur le devenir de 500 parcelles arrachées primées PAD de 2005/06 à 2010/11
Fonds IGN



L'étude confirme que les trajectoires post-viticoles diffèrent selon les dynamiques territoriales locales.

Les départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude apparaissent relativement homogènes et dominés par une part élevée de la surface en végétation spontanée et cultures fourragères après arrachage. L'ouest audois viticole fait exception avec un faible taux de végétation spontanée dans les parcelles arrachées. Les départements de l'Hérault et du Gard apparaissent moins homogènes dans cette représentation, le département du Gard ayant des contrastes particulièrement marqués.

Dans la plupart des zones où les grandes cultures ont peu remplacé les vignes arrachées, la végétation spontanée domine. Cette situation est particulièrement nette pour le secteur des

Pyrénées orientales et de l'est audois, ainsi que dans une partie du piémont cévenol. A l'inverse, la plupart des secteurs où l'arrachage viticole ne s'est pas accompagné de l'extension de la friche, les grandes cultures ont réellement pris le relais.

De plus, on observe que le maintien d'une dynamique viticole dans les zones concernées par la PAD va généralement de pair avec la progression d'une dynamique agricole autre que viticole. Pour formuler les choses autrement, les zones qui restent attractives pour la viticulture le sont aussi pour d'autres cultures (céréales principalement), en lien avec des facteurs favorables de potentialité agronomique et de structure du parcellaire (taille supérieure à la moyenne et facilités de mécanisation).

CONCLUSION

L'étude a atteint ses objectifs en permettant une caractérisation pertinente du devenir des parcelles extraites du potentiel viticole durant les dernières années de l'arrache primé. Elle a mis en évidence au sein du territoire viticole régional des itinéraires post-arrachages très différents suivant les secteurs et a permis d'identifier les principaux facteurs qui les déterminent. Sur trois des quatre départements viticoles de la région, l'arrachage s'est accompagné d'une reconversion agricole assez significative, cantonnant les superficies en friche à une part minoritaire et assez localisée (zones à faible polyvalence agricole). Dans ce panorama, le département des Pyrénées-Orientales, très impacté par l'arrachage, se démarque par la faiblesse du relais pris par d'autres spéculations agricoles que la vigne.